



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Hygiène alimentaire

Question écrite n° 42922

Texte de la question

M. Bernard Murat appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur la multiplicité d'instances consultatives nationales dont la compétence s'exerce en matière de nutrition et de sécurité alimentaire, avec des missions qui souvent se chevauchent : Conseil national de l'alimentation, Conseil supérieur de l'hygiène publique en France, commission d'étude des denrées destinées à une alimentation particulière, commission chargée du contrôle de la publicité, Centre national d'études vétérinaires et alimentaires, observatoire des consommations alimentaires, commission de technologie alimentaire, trois commissions pour le contrôle des produits antiparasitaires. Sachant que ces instances sont amenées à rendre des avis parfois contradictoires sur les mêmes sujets, ne tiennent généralement pas compte des échéances européennes ou internationales pourtant déterminantes en matière de réglementation alimentaire et tendent à devenir un secteur réservé aux seuls médecins, sans que cela constitue pour autant une garantie pour la santé publique et le consommateur, il lui demande de bien vouloir lui préciser s'il envisage une rationalisation de ce système.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a appelé l'attention du ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur la multiplicité des instances consultatives nationales en matière de nutrition et de sécurité alimentaire et sur le recouvrement de leurs compétences. La situation est loin d'être aussi dramatique que l'honorable parlementaire semble le croire. Ces instances travaillent avec beaucoup de dévouement et de compétences et apportent un soutien apprécié aux ministères chargés de la réglementation et du contrôle des aliments. Pour autant, la situation n'est pas satisfaisante. Ces instances fonctionnent sans grands moyens et avec quelques problèmes d'articulations entre elles. De plus elles souffrent, dans l'idée que s'en fait le public, d'un manque d'indépendance à l'égard des ministères qui assurent leur secrétariat. Il y a donc un réel besoin de renforcement de leurs moyens, de mise en cohérence et d'affirmation de leur indépendance. Aussi le Gouvernement envisage-t-il la création d'un organisme d'évaluation des risques alimentaires au sein duquel seraient regroupées les compétences des commissions d'évaluation en matière de nutrition et de sécurité alimentaire.

Données clés

Auteur : [M. Murat Bernard](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42922

Rubrique : Santé publique

Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation

Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 7 avril 1997

Question publiée le : 16 septembre 1996, page 4878

Réponse publiée le : 14 avril 1997, page 1879